



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA)

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine lance un

APPEL à CANDIDATURES

en vue de l'agrément en tant qu'organisme de conseil

Le dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA) se compose de 2 volets d'aides à destination des CUMA :

- une aide aux investissements immatériels (conseil stratégique)
- une aide aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes).

Un appel à candidatures est lancé dans un premier temps pour désigner les organismes agréés pour délivrer les conseils stratégiques. Les actions des organismes agréés contribueront à améliorer les performances économiques, environnementales et sociales des CUMA bénéficiaires.

Les organismes agréés pourront être constitués d'un contractant (une seule personne morale) ou d'un contractant chef de file associé à un ou plusieurs co-contractants. Ils seront en capacité de déployer leur action sur l'ensemble du territoire d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine établira une convention d'agrément avec les organismes retenus. L'agrément sera annuel avec possibilité de le renouveler deux fois sans nécessité de renouveler le dépôt de candidature.

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont à retirer sur le site Internet de la DRAAF :
<http://draaf.alsace-champagne-ardenne-lorraine.agriculture.gouv.fr/>

Les renseignements sur le dispositif peuvent être demandés auprès du Service régional d'économie agricole et agroalimentaire de la DRAAF :

Anabel JAMMET, chef du Pôle compétitivité des entreprises

Tél : 03 55 74 10 74 / anabel.jammet@agriculture.gouv.fr

Eric FOURNIER, chargé de mission du Pôle compétitivité des entreprises

Tél : 03 55 74 10 89 / eric.fournier@agriculture.gouv.fr.

Les demandes d'agrément sont à déposer **du jeudi 24 mars 2016 au vendredi 22 avril 2016**, auprès de la DRAAF (les envois en recommandé avec accusé de réception sont à privilégier) :

DRAAF d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Site de Metz

Service régional de l'économie agricole
et de l'agroalimentaire

Pôle compétitivité des entreprises

76 avenue André Malraux

57046 Metz Cedex